

Factsheet No 2 | 2026

Violence fondée sur le genre

Statistiques issues de l'enquête EU-Gender based violence (EU-GBV) menée par Eurostat, et réalisée au Luxembourg par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) et l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE).

La violence fondée sur le genre désigne toute forme de violence exercée en raison du genre d'une personne, qu'il s'agisse de violence physique, émotionnelle, économique ou liée aux droits reproductifs. Elle englobe différentes formes de violence, dont la violence domestique, les violences sexuelles, y compris le viol, les mutilations génitales féminines, le mariage et le partenariat forcés, l'avortement forcé, la stérilisation forcée, le harcèlement et le harcèlement sexuel, le crime dit « d'honneur », la traite des êtres humains ainsi que les nouvelles formes de violences digitales facilitées par les nouvelles technologies et les réseaux sociaux.

Bien que toute personne puisse être victime de violence fondée sur le genre, les femmes en sont les principales victimes. Ainsi selon la Convention d'Istanbul ⁽¹⁾, la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes est une violence dirigée contre la femme parce qu'elle est une femme ou qui touche les femmes de manière disproportionnée. En Europe comme à l'échelle mondiale, cette forme de violence constitue l'une des plus graves violations des droits fondamentaux et demeure toujours encore trop souvent invisible, sous-déclarée ou passée sous silence.

Le présent factsheet présente des données pour le Luxembourg, issues de l'enquête EU-GBV. Pour ce qui est de la violence domestique, ces données sont complémentaires aux données administratives obtenues de la part de gestionnaires sociaux, de la Police et du Parquet disponibles sous www.observatoire-egalite.lu. Cette complémentarité des données administratives et des données d'enquête est un levier essentiel pour une connaissance statistique exhaustive du domaine de la violence.

Au Luxembourg, l'enquête EU-GBV (publiée en 2024) a été réalisée en 2023 uniquement auprès d'un public féminin.

⁽¹⁾ Conseil de l'Europe (2011), *Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique* (<https://rm.coe.int/1680084840>)

La prévalence de la violence est élevée au Luxembourg, une femme sur quatre ayant subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire intime.

Physique ou sexuelle	24,9 % de femmes
Psychologique ou menaces	45,8 % de femmes
Psychologique, physique (y compris les menaces) ou sexuelle	47,4 % de femmes
Physique (y compris les menaces et non sexuelle)	13,5 % de femmes
Sexuelle	13,1 % de femmes

Femmes qui ont déjà été en couple victimes de violence de la part d'un partenaire intime, par type de violence. Unité de mesure : pourcentage.

24,9 % des femmes ont déjà été en couple victimes de violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire intime. 45,8 % des femmes ont été victimes de violences psychologiques ou menaces. Cela signifie qu'une femme sur quatre a subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire intime et que presque une femme sur deux a été exposée à la violence psychologique ou à des menaces. Les violences physiques et sexuelles, considérées séparément, concernent respectivement 13,5 % et 13,1 % des femmes.

Les chiffres sont très élevés, révélateur d'un problème répandu. Les femmes victimes de violences physiques ou sexuelles subissent fréquemment plusieurs formes de violence en même temps, y inclus les violences psychologiques, indiquant un cycle de violences multiples.

Un partenaire intime est une personne avec laquelle une femme est mariée ou avec laquelle elle entretient une relation (qu'ils cohabitent ou non), y compris les partenaires fréquentés dans le cadre d'une relation amoureuse.

La prévalence de la violence dans le cadre domestique est élevée au Luxembourg, plus d'une femme sur quatre ayant subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un agresseur domestique.

Physique ou sexuelle	27,6 % de femmes
Physique (y compris les menaces) ou sexuelle	30 % de femmes
Physique (y compris les menaces et non sexuelle)	15,5 % de femmes
Sexuelle	14,2 % de femmes

Dans le cadre domestique, 27,6 % des femmes ont déjà subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un agresseur domestique.

14,2 % des femmes ont déjà subi des violences sexuelles de la part d'un agresseur domestique.

Ces chiffres indiquent des violences répandues dans l'environnement familial ou domestique. A noter le taux élevé des violences sexuelles, subies par une femme sur sept de la part d'un agresseur domestique.

*Femmes qui ont été victimes de violence de la part d'un agresseur domestique, par type de violence.
Unité de mesure : pourcentage.*

Le cadre domestique, qui devrait être un lieu de sécurité, est donc pour beaucoup de femmes un lieu de risques importants.

Un agresseur domestique inclut le partenaire intime et les membres de famille, ou toute autre personne vivant ou ayant vécu dans le même ménage au moment des faits.

Plus de la moitié des femmes actives ont été victimes de harcèlement sexuel **au travail** au cours de leur vie.

Harcèlement sexuel au travail	52,9 % de femmes
Violence en utilisant des outils en ligne	19,5 % de femmes
Violence en utilisant des applications de messagerie	10,4 % de femmes
Violence en utilisant des réseaux sociaux	15,2 % de femmes

Parmi les femmes qui ont déjà travaillé, 52,9 % ont été victimes de harcèlement sexuel au travail. 19,5 % des femmes ont répondu avoir subi de la violence en utilisant des outils en ligne.

Une majorité de femmes qui travaillent (ou ont travaillé) ont donc subi au moins un acte de harcèlement sexuel dans leur environnement professionnel.

*Femmes qui ont déjà travaillé, victimes de harcèlement sexuel au travail, par type de violence.
Unité de mesure : pourcentage.*

Le harcèlement sexuel est un phénomène courant. Le lieu de travail, censé être un espace professionnel sécurisé, est donc pour beaucoup de femmes un espace de risque en matière de comportements inappropriés.

Le harcèlement sexuel au travail désigne les comportements indésirables à connotation sexuelle suivants, qui se produisent dans un contexte professionnel : regards insistants ou lubriques ; exposition à des images ou vidéos à caractère sexuellement explicite ; blagues sexuelles indécentes ou remarques offensantes concernant le corps ou la vie privée d'une personne ; invitations inappropriées à sortir ou propositions d'activités sexuelles de quelque nature que ce soit ; contacts physiques non sollicités ; des avances inappropriées sur les réseaux sociaux ou des e-mails ou SMS à caractère sexuellement explicite ; des menaces de conséquences désagréables en cas de refus de propositions ou d'avances à caractère sexuel ; et tout autre comportement similaire à connotation sexuelle survenu sur le lieu de travail ou dans un cadre professionnel et ayant offensé, humilié ou intimidé la personne interrogée.

Les jeunes femmes et les femmes bien éduquées signalent plus de violence, surtout au travail.

De 18 à 29 ans	62,4 % de femmes
De 30 à 44 ans	57,3 % de femmes
De 45 à 64 ans	47,9 % de femmes
De 65 à 74 ans	38,8 % de femmes
De 18 à 74 ans	52,9 % de femmes

Femmes qui ont déjà travaillé, victimes de harcèlement sexuel au travail, par groupe d'âge.
Unité de mesure : pourcentage.

62,4 % des femmes entre 18 et 29 ans ont été victimes de harcèlement au travail. 57,3 % des femmes entre 30 et 44 ans ont été victimes de harcèlement au travail.

Les jeunes femmes sont donc davantage exposées. Cela peut être dû à plusieurs facteurs, dont des rapports hiérarchiques déséquilibrés ou encore le fait que les jeunes femmes peuvent se sentir moins en capacité de refuser un comportement non-approprié. Par ailleurs, les jeunes femmes sont souvent plus sensibilisées à la notion de harcèlement sexuel et l'identifient plus facilement.

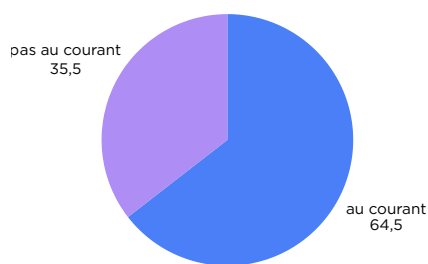
Inférieur à l'enseignement primaire, enseignement primaire et premier cycle de l'enseignement secondaire (niveaux 0-2)	28,1 % de femmes
Deuxième cycle de l'enseignement secondaire et enseignement post-secondaire non-supérieur (niveaux 3 et 4)	33,6 % de femmes
Enseignement supérieur (niveaux 5-8)	36,7 % de femmes

Femmes qui ont été victimes de violence de la part d'un non-partenaire, par niveau d'éducation atteint.
Unité de mesure : pourcentage.

Les femmes ayant un niveau d'éducation de l'enseignement supérieur (niveaux 5-8) présentent le taux le plus élevé (36,7 %) contre 33,6 % pour celles ayant un niveau d'éducation du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et enseignement post-secondaire non-supérieur (niveaux 3 et 4).

Les femmes ayant un niveau d'éducation plus élevé peuvent être plus enclines à reconnaître et déclarer les actes de violence.

La majorité des femmes connaissent les services d'aide en cas de violence, mais un tiers est non-informé, et seule une victime sur trois s'adresse à un service.



Femmes victimes/non-victimes de violence, par connaissance de l'existence de services de soutien. Unité de mesure : pourcentage.

64,5 % des femmes, victimes ou non-victimes de violence, ont connaissance des services de soutien, 35,5 % des femmes n'en ont pas connaissance.

Police	15,8 % de femmes
Proche	59,8 % de femmes
Service de santé ou service social	29 % de femmes

Femmes qui ont été victimes de violence de la part d'un agresseur, par personne/service de soutien auquel la violence a été signalée. Unité de mesure : pourcentage.

Dans le cadre de la violence de la part d'un agresseur (tout type), 15,8 % des femmes ont signalé la violence à la Police, 59,8 % des femmes l'ont signalée à un.e proche, 29 % à un service de santé ou service social.

Police	17,7 % de femmes
Proche	56 % de femmes
Service de santé ou service social	33,4 % de femmes

Femmes qui ont déjà été en couple, victimes de violence de la part d'un partenaire intime, par personne/service de soutien auquel la violence a été signalée. Unité de mesure : pourcentage.

Dans le cadre de la violence par un partenaire intime, 17,7 % des femmes l'ont signalée à la Police, 56 % à un.e proche, 33,4 % à un service de santé ou service social.

